

DECLARATION

THE ETUC AND ITS FUTURE: MAKING WOMEN'S REPRESENTATION IN DECISION-MAKING A REALITY

1. The ETUC Women's Committee acknowledges the efforts undertaken and the progress made so far with regard to a gender balanced composition of ETUC statutory bodies.
2. The ETUC Women's Committee meeting of 30 and 31 October 2014 takes stock of the discussion held in the June 2014 ETUC Executive Committee meeting and strongly welcomes the adoption of the Road Map to achieve gender balance on ETUC statutory bodies. Broad support to the objective to continue the work in monitoring and promoting further improvements was given, especially with regard to the composition of the Executive Committee itself. The ETUC Women's Committee wants to recall that the engagement to achieve gender equality within our own ranks was already laid down in the ETUC Gender Mainstreaming Charter adopted at the ETUC Seville Congress 2007.
3. The Women's Committee members welcome the letter sent out by the ETUC General Secretary Bernadette Segol to all ETUC affiliates as a follow up to the June 2014 Executive, and Road Map adoption encouraging members to reconsider the nominations to the Executive and to seek to reach a better balance before the next ETUC Congress in September 2015.
4. The Women's Committee wishes to reiterate what was indicated in the Road Map: that progress achieved must be continuous and long-lasting and that regular monitoring is ensured at each Executive committee meeting to ensure sustainable and permanent progress.
5. In view of ETUC Congress 2015 and especially with regard to the future composition of the ETUC Secretariat, the Women's Committee wishes to stress that progress with regard to this body achieved so far must also be sustained.
6. Over the last decade, the composition of the Secretariat has been more balanced – also due to a rule change in the ETUC Statutes at 2011 Congress which states that the difference in numbers of the members of the Secretariat of either gender should not be more than one.
7. The ETUC Women's Committee wishes to recall that during the mandate of 2007-2011, five men and two women (of which one was a Deputy Secretary General) were part of the Secretariat team and that the President was a woman. Besides, during the current mandate (2011-2015) for the first time ever the ETUC had the chance to have a woman holding the position of Secretary General and three women elected as Confederal Secretary. The ETUC Women's Committee calls on the ETUC members to build on this progress which provided an equal sharing of responsibilities in the Secretariat.
8. The ETUC Women's Committee urges ETUC and its affiliates to act in accordance with Article 22 of the Statutes adopted at the last Congress, to make gender equality a reality and which will, at the very least preserve the difference in numbers of the members of the Secretariat of either gender which shall not be higher than one.
9. Although the statutes do not stipulate anything on leadership positions within the Secretariat and even if we are aware that a man can defend equality as well as a woman, the ETUC and its affiliates would be in line with ETUC membership (roughly 43% are women), by designating a woman to one of the three leadership positions and would thereby honour its commitment to gender equality. Women's representation is important to trade unions development, future and growth. Women in leadership is crucial to the image of unions and to attract women to join trade unions.
10. The ETUC Women's Committee calls therefore on all member organisations to reaffirm their commitment to the future composition of the ETUC Secretariat with respect to not only achieving proportionality between the genders but also with regard to the distribution of top leadership positions in the Secretariat between women and men.

DÉCLARATION

LA CES ET SON AVENIR : REALISER LA REPRESENTATION DES FEMMES DANS LES POSITIONS A RESPONSABILITE

1. Le Comité femmes de la CES reconnaît les efforts faits et le progrès réalisés jusqu'à présent concernant une composition équilibrée en termes de genre des organes statutaires de la CES.
2. La réunion du 30-31 octobre du Comité femmes de la CES prend en compte la discussion qui a eu lieu pendant la réunion du Comité exécutif de la CES en juin 2014, et se félicite vivement de l'adoption de la Feuille de route, dans le but d'atteindre l'équilibre des genres dans les organes statutaires de la CES. Un grand soutien a été accordé à la poursuite du travail de monitoring et de promotion des futures améliorations, surtout en ce qui concerne la composition du Comité exécutif même. Le Comité Femmes de la CES veut rappeler que l'engagement pour attendre l'égalité de genre au sein de nos propres rangs a déjà été acté dans la Charte de la CES sur le "Gender mainstreaming" dans les syndicats adoptée au Congrès CES de Séville en 2007.
3. Les membres du Comité femmes ont apprécié la lettre envoyée par la Secrétaire générale de la CES Bernadette Ségol à tous les affiliés de la CES suivant le Comité exécutif de juin 2014, ainsi que l'adoption de la feuille de route, dans laquelle elle a encouragé les membres à reconsidérer les nominations à l'Exécutif et à chercher à atteindre un meilleur équilibre avant le prochain Congrès de la CES en septembre 2015.
4. Le Comité femmes souhaite réitérer ce qui a été indiqué dans la feuille de route, à savoir : que tout progrès atteint devra être soutenu dans la durée et en continu et qu'un état des lieux régulier est fait lors de chaque réunion du Comité exécutif afin d'assurer un progrès permanent et durable.
5. Dans l'optique du Congrès CES en 2015, et surtout en ce qui concerne la composition future du secrétariat élu, le Comité femmes souhaite souligner que tout progrès déjà atteint au sein de cet organe devra aussi être soutenu.
6. Pendant la dernière décennie, la composition du secrétariat est de plus en plus équilibrée – ceci aussi grâce à une modification des statuts de la CES lors du Congrès de 2011, décrétant que le rapport entre les genres ne devra pas dépasser une personne.
7. Le Comité femmes de la CES souhaite rappeler que, pendant le mandat de 2007-2011, le Secrétariat était composé de cinq hommes et deux femmes (dont une Secrétaire générale adjointe et une Secrétaire confédérale) ainsi qu'une Présidente. D'ailleurs, pendant le mandat actuel (2011-2015) pour la première fois la CES a eu l'opportunité d'avoir une Secrétaire générale et trois Secrétaires confédérales élues. Le Comité femmes de la CES fait appel aux membres de la CES à poursuivre ce progrès qui a permis une distribution égale des responsabilités au sein du Secrétariat.
8. Le Comité femmes de la CES engage les affiliés de la CES d'agir selon l'Article 22 des Statuts adoptés lors du dernier Congrès, pour faire de l'égalité des genres une réalité, ce qui au moins préservera l'équilibre des membres du Secrétariat entre les hommes et les femmes, ce qui ne doit pas dépasser une personne.
9. Même si les statuts ne prévoient rien sur les postes à responsabilités au sein du Secrétariat, et même si nous sommes conscientes qu'un homme peut défendre l'égalité au même titre qu'une femme – la CES serait ainsi en lien avec son taux de syndicalisation (43% de femmes), en désignant une femme à l'un des trois postes à responsabilité. Elle poursuivrait de ce fait son engagement en faveur de l'égalité. La représentation des femmes est importante pour le développement des syndicats, leur avenir et leur croissance. Il est crucial pour l'image des syndicats d'avoir des femmes dans les postes à responsabilité et d'attirer plus de femmes vers les syndicats.
10. Le Comité femmes de la CES fait donc appel à toutes les organisations membres à réaffirmer leur engagement dans la composition future du secrétariat de la CES, prenant en compte non seulement la proportionalité entre les genres mais aussi la distribution des postes à responsabilité au sein du Secrétariat entre les hommes et les femmes.